



Centre de formation FAIR

Animation socioculturelle

Jeunesse Education Populaire et du Sport

Alternance

CFA

Contrat d'apprentissage



Référent mobilité

Prenez contact et rencontrez le référent mobilité de l'association FAIR.

Yannick CAUSSE

referent_mobilite@associationfair.fr

Gsm : 06.93.52.53.09

Qu'est-ce qu'un référent mobilité dans un organisme de formation et CFA ?

Le référent mobilité nationale et internationale est l'interlocuteur privilégié des apprentis et des stagiaires en situation de mobilité nationale et internationale qui souhaitent poursuivre toute ou partie de leur formation dans une région différente ou à l'étranger.

- Il apporte aux apprentis et aux stagiaires concernés des réponses personnalisées, adaptées à leurs besoins et à leur situation.
- Il coordonne également les acteurs de l'accompagnement de l'apprenti dans son parcours de formation et vers l'emploi.

Le référent mobilité nationale et internationale est missionné pour intervenir auprès des différents acteurs du parcours de formation de l'apprenti ou du stagiaire. Ainsi, il travaille aussi bien auprès de l'apprenti et de sa famille, qu'auprès de l'équipe pédagogique et administrative.

Enfin, il peut intervenir auprès de son employeur, maître d'apprentissage ou tuteur en entreprise.



LES ACTIONS DU REFERENT MOBILITE NATIONALE ET INTERNATIONALE

Il favorise :

- L'accueil des candidats (en amont et durant le cursus)
- La sécurisation du parcours de formation des apprentis handicapés (y compris pour les examens)
- Leur orientation
- Leur insertion professionnelle
- Et leur accompagnement sur leur lieu d'emploi (en lien avec leur maître d'apprentissage, l'équipe tutorale)

Il écoute et dialogue avec les apprentis et stagiaires afin de les aider à préciser, mettre en œuvre et sécuriser leur projet de formation en vue de leur poursuite de formation.

Il écoute et dialogue avec l'environnement des personnes dans le cadre de la mobilité nationale et internationale afin de le sensibiliser et de l'amener à contribuer activement au projet de formation et d'insertion professionnelle. L'environnement est défini par : les formateurs, les éducateurs, le maître d'apprentissage, les administrations, les OPCO...

Il repère les incidences propres à chaque situation de mobilité nationale et internationale en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle. Pour cela, il coordonne l'identification, la mise en œuvre collective et le suivi de solutions d'adaptation, de compensation, d'amélioration des conditions de formation et des solutions de sécurité.

S'informer

- Le site du ministère du Travail : www.travail-emploi.gouv.fr
 - Votre opérateur de compétences
- Votre réseau consulaire : chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture
- Agence Erasmus+ France / Éducation Formation :
 - www.erasmusplus.fr
 - www.cleiss.fr
 - www.ameli.fr
 - www.msa.fr
 - www.euroguidance-france.org
 - protandem.org/fr
 - www.ofaj.org
 - www.ofqj.org
- decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr

